

Les 2 règles du vapoteur citoyen

1 Je ne vapote pas*



dans les transports



à l'école



au travail



dans les lieux publics

2 J'évite de vapoter à côté de ma famille



d'une personne ayant
une pathologie
cardiovasculaire
et/ou respiratoire

* depuis le 1er octobre 2017



tabac info service
le site + l'appli + le 39 89

Appel non surtaxé. Du lundi au samedi de 8h à 20h.

"La cigarette électronique peut être considérée comme une aide pour arrêter ou réduire la consommation de tabac des fumeurs" (hcsp.fr)

Retrouvez la consultation tabac
la plus proche de chez vous
sur notre site (rubrique "Aide")

www.hautsdefrance-addictions.org



avec le
soutien de politique régionale
de santé publique

le petit Guide du vapoteur citoyen

proposé par



2018